

Service
Prévention
Santé
Travail

CORRÈZE-DORDOGNE



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024

2025



**SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL
CORRÈZE-DORDOGNE**

9 rue Louis Taurisson – 19100 BRIVE
Tél. 05 55 18 20 55

185 Route de Lyon – 24000 PERIGUEUX
Tél. 05 53 45 45 00

**SUIVEZ
NOTRE ACTUALITE !**



<https://www.spst19-24.org/>



<https://fr.linkedin.com/company/spst-correze-dordogne>



https://www.facebook.com/le.sst.24/?locale=fr_FR



<https://www.youtube.com/@servicepreventionsantetrav9185>

SOMMAIRE



LES CHIFFRES CLÉS 2024

**16 339 Adhérents
du secteur privé
et Établissements du
secteur public**



**135 915 salariés
et agents suivis**



**61 646
Actes médicaux**



**24 membres siégeant
au Conseil d'Administration**



**9 membres siégeant
à la Commission de Contrôle**

143

**Collaborateurs à votre
service**

**9 000 interventions
dans les entreprises**



**156
lieux de visite
en Corrèze et Dordogne**



134,12 Equivalents Temps Plein

NOS INSTANCES

Mise à jour au 31/12/2024

LE BUREAU

Le Bureau est composé de 3 membres représentant employeurs et 3 membres représentant salariés

Président : Philippe FRANCOIS (CPME)
Vice-Président : Yvan DANGLA (CFDT)
Secrétaire : Didier CASTETS (MEDEF)
Secrétaire-Adjointe : Vincent PEREZ (U2P)
Trésorier : Sébastien LOBSTEIN (CFE/CGC)
Trésorière-Adjointe : Dominique VACHERIE (CFTC)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres représentant employeurs et 12 membres représentant salariés

Pascal BANNES (MEDEF)
Lorena BENEDETTINI (CPME)
Isabelle BIELLI-NADEAU (MEDEF)
Richard GRIFFOILLERE (CPME)
Didier CASTETS (MEDEF)
Lionel COMBEAU (CPME)
Marcel DEMARTY (U2P)
Vincent PEREZ (U2P)
Philippe FRANCOIS (CPME)
Ghislaine GUY (MEDEF)
Sandra PETIT (U2P)
Jean-Jacques TRAPY (MEDEF)
Stéphane ADELIN (CGT)
Blaise BEAUGER (CFE/CGC)
Jérémy BESSE (FO)
Valère BLONDEEL (FO)
Yvan DANGLA (CFDT)
Pascal DELPY (CFDT)
Sébastien LOBSTEIN (CFE/CGC)
Didier MOUROUX (CFDT)
Patrick POUJOL (CFDT)
Dominique VACHERIE (CFTC)
Dominique VOINCHET (CGT)

LA COMMISSION DE CONTROLE

La Commission de Contrôle est composée de 3 membres représentant employeurs et 6 membres représentant salariés

Vincent BROUILLAUD (MEDEF)
Marie-Laure GRAPIN (CPME) - Secrétaire
Patricia CANTO (FO)
Yvan DANGLA (CFDT)
Sébastien LOBSTEIN (CFE/CGC)
Loïc PATRIGEON (CFTC)
Valérie PERIER (CGT)
Patrick POUJOL (CFDT) - Président

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des entreprises et organisations adhérentes.

Elle est considérée par les partenaires sociaux comme « l'instance souveraine ».

NOTRE MISSION

Votre Service de Prévention et Santé au Travail assure une médecine préventive qui s'exerce au sein de l'entreprise par :



Les conseils et accompagnements des chefs d'entreprise et des salariés

Études et aménagement de poste

Évaluation des risques professionnels

Métrologie (bruit, atmosphère, ...)

Actions de sensibilisation aux risques professionnels

Ateliers de prévention

Fiches d'entreprise

Promotion de l'activité physique en entreprise



Le suivi de l'état de santé des salariés

Visite d'Information et de Prévention (VIP)

Suivi Individuel Renforcé (SIR)

Visites à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail

Visites de reprise

Visites de pré-reprise

Rendez-vous de liaison

Visite de mi-carrière à 45 ans

Visite de fin de carrière



La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi

Une cellule de Prévention de la désinsertion professionnelle a été mise en place suite à la loi du 2 août 2021

Son objectif est de prévenir le licenciement, de prévoir le maintien au poste avec un aménagement, d'envisager le reclassement en interne ou externe, en déclenchant un ensemble de mesures.

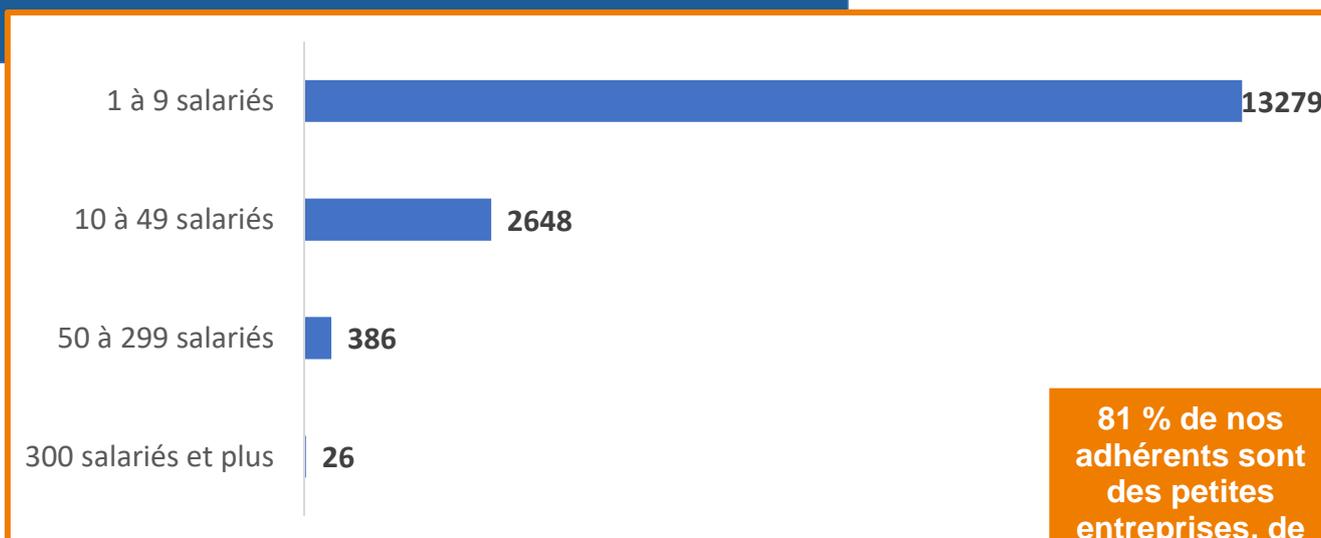
Ces missions et actions sont menées par une équipe pluridisciplinaire, placée sous la coordination du médecin du travail.

NOS ADHÉRENTS et LEURS SALARIÉS



16 339

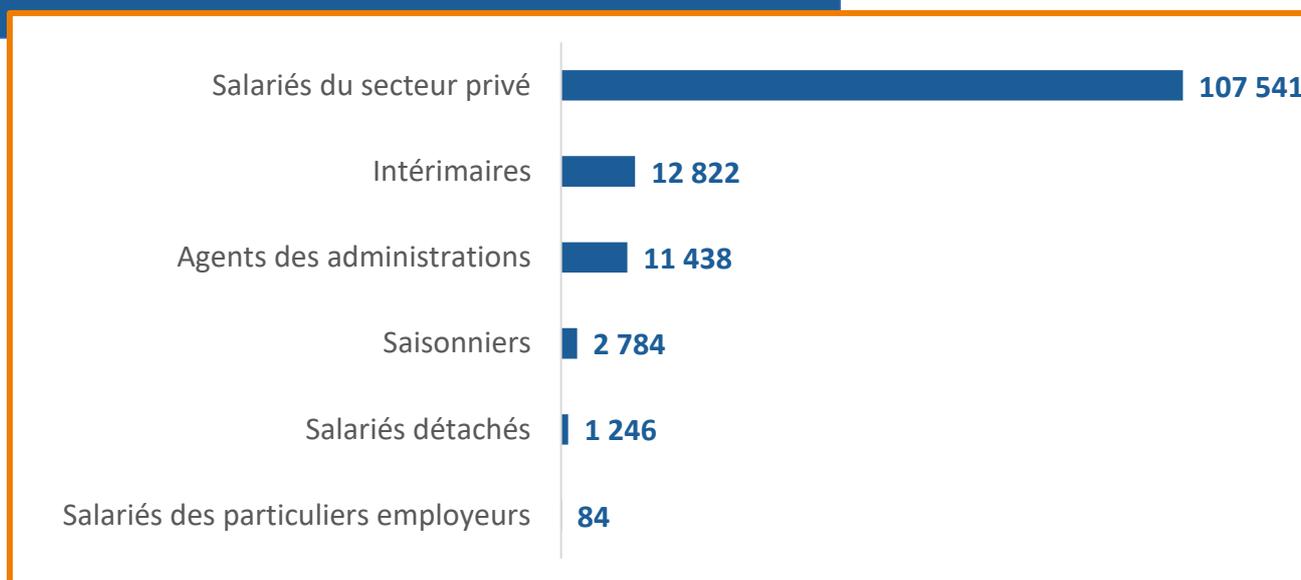
dossiers entreprises actifs suivis en 2024



**81 % de nos
adhérents sont
des petites
entreprises, de
moins de 10
salariés**

* Entreprises, indépendants, associations et administrations

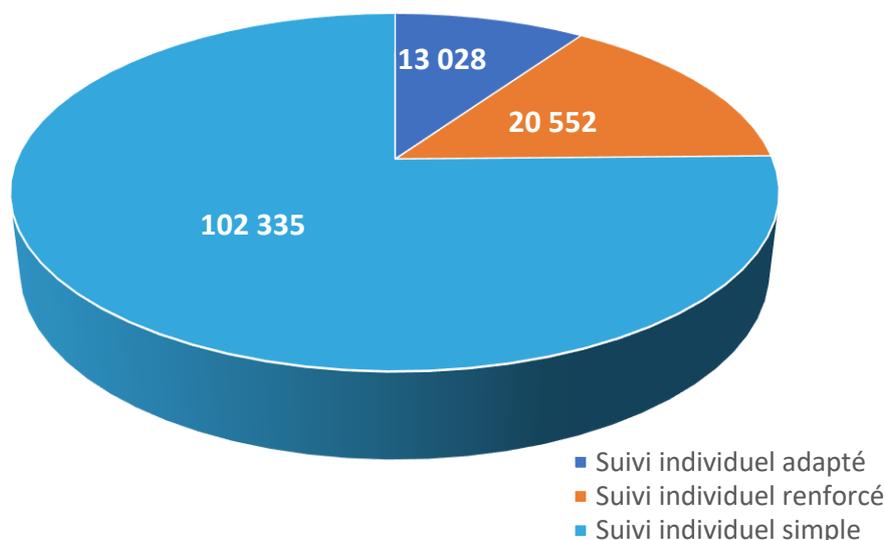
Répartition par catégorie de salariés/agents



135 915

dossiers salariés suivis en 2024

75 % des salariés bénéficient d'un suivi individuel simple



Suivi individuel simple (SIS)

Dans les cas où le salarié n'est pas exposé à des risques « particuliers », il bénéficie de Visites d'Information et de Prévention (VIP) réalisées par un professionnel de santé, donnant lieu à une attestation de suivi.

Suivi individuel adapté (SIA)

Ce suivi concerne les travailleurs dans des situations particulières de santé : en situation de handicap, travailleurs de nuit, femmes enceintes ou allaitantes... Ils bénéficient de Visites d'Information et de Prévention donnant lieu à une attestation de suivi, réalisées soit par un médecin du travail, soit par un autre professionnel de santé selon le cas.

Suivi individuel renforcé (SIR)

Le salarié affecté à un poste présentant des risques particuliers (*) pour sa santé ou sa sécurité est soumis à un Suivi Individuel Renforcé (exemple : Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité, habilitation électrique...). Ainsi, il bénéficie à la fois d'examens médicaux d'aptitude réalisés par le médecin du travail avec délivrance d'avis d'aptitude, et de Visites Intermédiaires effectuées par un professionnel de santé.

(*) Les risques particuliers pour les SIR Amiante, plomb et autres agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) Agents biologiques (des groupes 3 et 4) Rayonnements ionisants catégorie B et catégorie A Milieu hyperbare Chute de hauteur (montage/démontage d'échafaudages) Habilitation électrique Autorisation de conduite (engins de chantier, chariots de manutention à conducteur porté, ponts roulants...) Manutention port de charge supérieur à 55 kg (homme) sans aide mécanique, Travailleur moins de 18 ans (travaux dangereux soumis à dérogation)

UNE ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

Soit 143 Collaborateurs répartis sur les 2 départements

Index égalité
professionnelle
femmes/hommes
2024

99/100



Des professionnels dans différents domaines d'expertise

Santé au dirigeant

Risques psycho-sociaux

Risque chimique

PDP
Maintien en emploi

Ergonomie

Intérimaires et saisonniers

B.T.P.

Qui fait quoi ?

Médecin du Travail

Il veille sur la santé des salariés, de la TPE à la grande entreprise.

Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur et des travailleurs ; il participe à la prévention des risques professionnels, à la protection de la santé des travailleurs.

Il assure ou délègue sous sa responsabilité l'animation et la coordination d'une équipe pluridisciplinaire dont la mission est le maintien dans l'emploi des salariés ; il décide du suivi individuel de l'état de santé des travailleurs ; il contribue à la veille épidémiologique et à la traçabilité. Il fixe le contenu de la pharmacie d'entreprise et les modalités d'utilisation des produits.



Collaborateur Médecin du Travail

Il exerce sous l'autorité du médecin du travail, qui lui confie des missions dans le cadre d'un protocole. Le décret du 11 octobre 2016 lui permet de rendre des avis.

Le collaborateur médecin a libre accès aux lieux de travail sous l'autorité du médecin du travail. Il y réalise des visites soit à son initiative, soit à la demande de l'employeur ou du CSE, ou, à défaut, des délégués du personnel. Il recueille des informations pour la veille sanitaire et épidémiologique, en participant aux recherches, études et enquêtes nationales ou locales, en lien avec les médecins du travail.



Secrétaire Médical

Il apporte un appui administratif au médecin du travail et à l'infirmière en santé au travail (gestion des plannings, des rendez-vous...), elle/il effectue des tests auditifs et de la vision.

Infirmier en Santé au Travail

Professionnel de santé formé à la prévention, il réalise des entretiens infirmiers, sous protocoles médicaux, pour assurer le suivi médico-professionnel des salariés. Il réalise les examens complémentaires : audiométrie, test de vision.

Il participe à l'action en milieu de travail : connaissance du poste de travail, visite des lieux de travail, identification des risques professionnels, conseils aux employeurs et aux salariés. Il mène des actions de prévention et participe à la veille sanitaire. Il est soumis au secret médical et professionnel.

Technicien Hygiène et Sécurité

Le Technicien hygiène et sécurité effectue des mesures (bruit, atmosphère...), établit des rapports de résultats, d'analyses et de synthèses. Il formule des propositions en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité en lien avec le médecin du travail et les autres acteurs de la Santé au Travail.

Psychologue du Travail

Il intervient dans le but de conseiller l'employeur à préserver la santé mentale de ses salariés et favoriser l'amélioration des conditions de travail. Il assure des missions de diagnostic, de conseil et d'appui dans le cadre d'une démarche de prévention des risques psychosociaux.

Ergonome

Il conçoit et améliore des postes de travail afin de les adapter au maximum aux besoins des utilisateurs, en termes de confort, sécurité et efficacité. Il propose des actions d'amélioration préventives et correctives. Il conseille les acteurs de l'entreprise, accompagne la mise en œuvre des actions retenues et assure le suivi des préconisations.



Toxicologue Industriel

Il intervient soit à la demande du médecin du travail pour aider les entreprises dans l'évaluation du risque chimique, soit à la demande directe de l'entreprise après avis du médecin du travail. Ses missions : recensement des produits utilisés ou des polluants émis avec leurs caractéristiques de nocivité, rappels des obligations réglementaires associées, métrologie des polluants (au titre d'exploration), évaluation du risque chimique auxquels sont exposés les travailleurs à leur poste de travail (quantité, fréquence, mise en œuvre), préconisations de mesures collectives ou individuelles de prévention (substitution, mesurage, ventilation, conseils en EPI...), sessions de sensibilisation sur le risque chimique afin de former les salariés et les référents sécurité des entreprises.

Conseiller en Prévention des Risques Pro

Il apporte un appui technique dans l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail. Il effectue des actions en milieu de travail (métrologie, fiches d'entreprises, description de postes, 1er niveau de repérage...) dans un but exclusif de prévention, dans les TPE-PME.

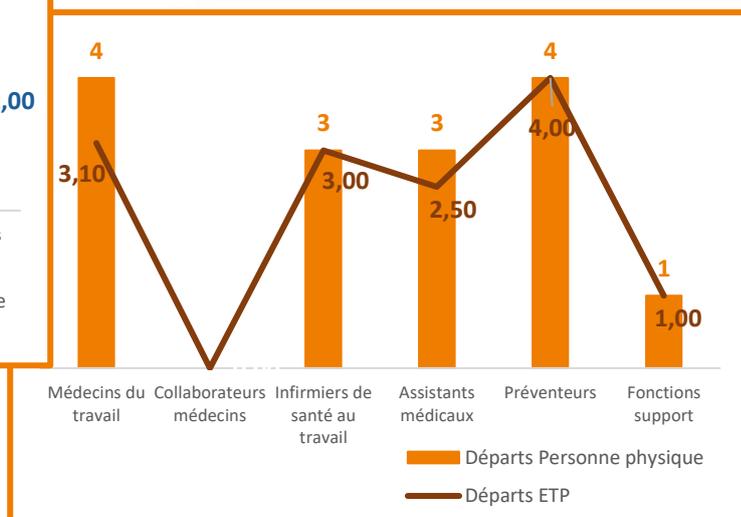
Collaborateur Administratif

Il veille au bon fonctionnement du service en matière de relations adhérents, qualité, comptabilité, ressources humaines, informatique, documentation, communication...).

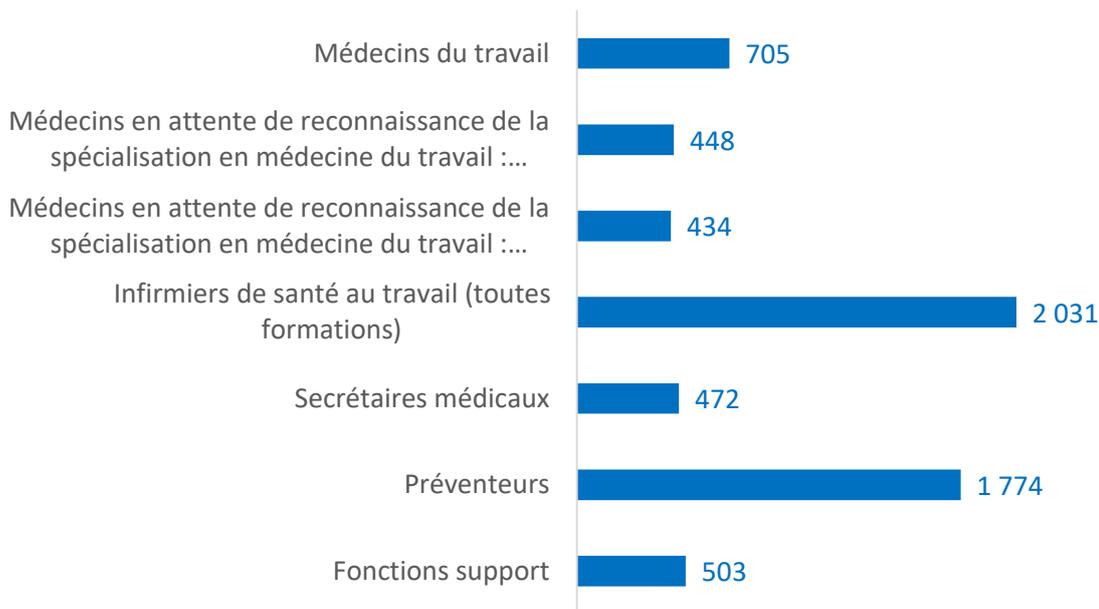


Les mouvements de personnel en 2024

**18 recrutements
(16,19 ETP)
et
15 départs
(13,60 ETP)**



Formation du personnel en 2024 (en heures)



6367 heures de formation à l'intention du personnel du SPST 19-24

UN MAILLAGE TERRITORIAL

156 lieux de consultation au plus près des entreprises

19 centres fixes ou secondaires

34 centres médicaux d'appoint

102 infirmeries d'entreprise

1 unité mobile sur la zone de Bergerac

Localisation des centres fixes et secondaires



10 CENTRES FIXES dont le SPST 19-24 est propriétaire

14 CENTRES SECONDAIRES dont le SPST 19-24 est locataire

1 CENTRE MOBILE

Le SPST 19-24 a implanté de nombreux centres d'examen sur le territoire afin que le temps de déplacement des salariés soit au maximum de 45 minutes.

Cette répartition stratégique vise à faciliter l'accès à notre Service de Prévention et de Santé au Travail pour les adhérents et leurs salariés.

NOTRE ACTIVITÉ 2024

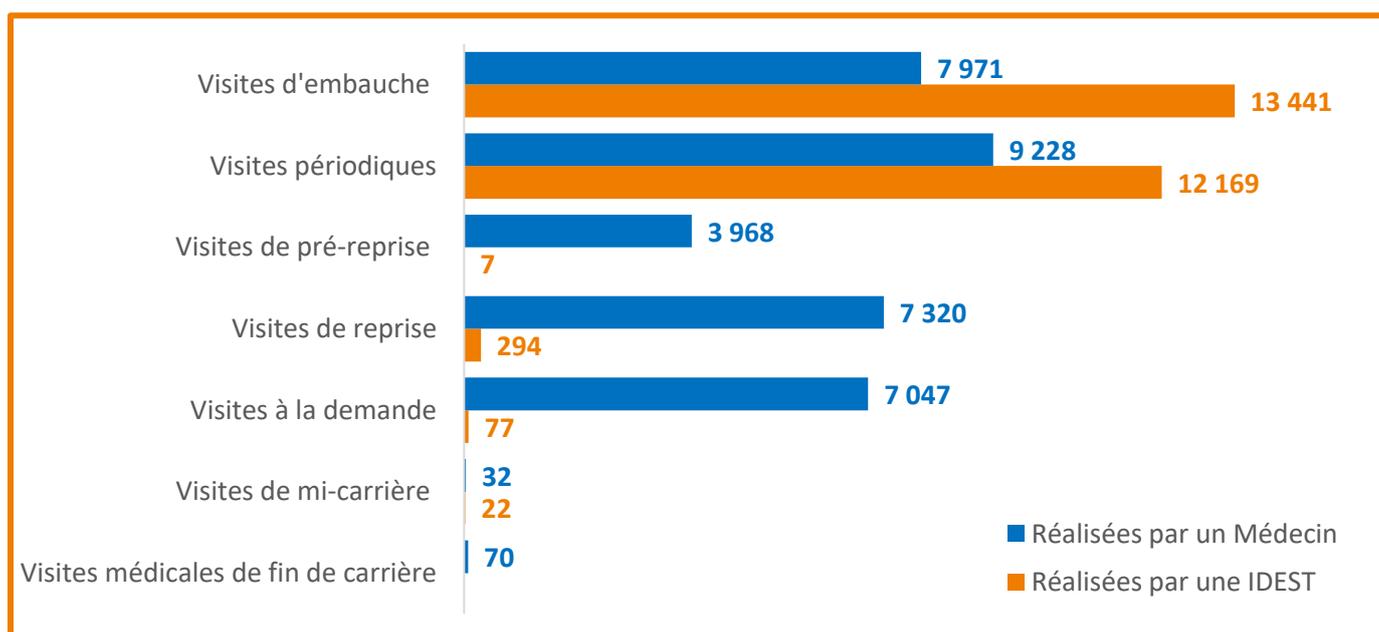
EXAMENS CLINIQUES

61 646 examens pour **51 161** travailleurs

- **35 636** réalisés par les Médecins du travail/Collaborateurs Médecins du travail
- **26 010** réalisés par les Infirmiers en santé au travail



	Réalisées par un Médecin	Réalisées par une IDEST	TOTAL
Visites d'embauche	7 971	13 441	21 412
<i>Examen médical d'aptitude à l'embauche</i>	5 165	96	5 261
<i>VIP initiale</i>	2 806	13 345	16 151
Visites périodiques	9 228	12 169	21 397
<i>Examen médical d'aptitude périodique</i>	6 245	143	6 388
<i>VIP</i>	2 633	8 742	11 375
<i>Visite intermédiaire pour les SIR</i>	350	3 284	3 634
Visites de pré-reprise	3 968	7	3 975
Visites de reprise	7 320	294	7 614
Visites à la demande	7 047	77	7 124
<i>Visite à la demande de l'employeur</i>	2 012	62	2 074
<i>Visite à la demande du médecin du travail</i>	3 233	12	3 245
<i>Visite à la demande du travailleur</i>	1 802	3	1 805
Visites de mi-carrière	32	22	54
Visites médicales de fin de carrière	70		70
	35 636	26 010	61 646



ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Du repérage des risques et leur évaluation, à la mise en place d'interventions en milieu de travail et de formation des équipes, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.



9 000
interventions
dans les
entreprises

Analyses

Analyses de situation de travail/étude de poste

Analyses de fiches de sécurité

Evaluation du risque chimique

Animations de campagnes d'information et de sensibilisation

Conseils

Accompagnement à la rédaction ou la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Fiches d'entreprise (FE)

Métrologie

Participation à des réunions, notamment CSE

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Sensibilisations « Troubles Musculo-Squelettiques » (TMS)

Sensibilisations « Travail sur écran »

Sensibilisations « Risque bruit »

Sensibilisations « Risque chimique »

Escape Game / SAV des chimiques (outil de prévention des risques chimiques)

Sensibilisations « Organisation des secours »

**566 salariés ont
bénéficié d'une
sensibilisation
dispensée par
nos
Préventeurs**

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

1 265 travailleurs ont fait l'objet d'un avis d'inaptitude

41 travailleurs ont été pris en charge par un Assistant Social

23 travailleurs ont bénéficié d'un accompagnement particulier de la Cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle)



PARTICIPATION A LA POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE



22 actions de santé publique réalisées en 2024

Campagnes de vaccination

Actions de sensibilisation à la pratique sportive

Développement de l'activité physique en entreprise et de l'activité physique adaptée

Actions relatives à la prévention des cancers, maladies chroniques évolutives et maladies cardio-vasculaires

Actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap au travail

Actions de sensibilisation sur les conduites addictives

FORMATIONS et SENSIBILISATIONS réalisées par « SANTE TRAVAIL LIMOUSIN » (STL) au profit de nos adherents

472 entreprises adhérentes de notre Service
ont fait appel à STL, qui exerce en matière
de formations à la santé et à la sécurité au travail,
pour former **1 143** salariés



MODULE DE FORMATION/SENSIBILISATION	Nbre d'entreprise	Nbre de participants
Apprentissage aux gestes de 1ers secours (7h)	3	16
Complément ALM PRAP 2S (14h)	1	9
Formation Sauveteur Secouriste du Travail (14h)	131	297
Information au Défibrillateur Automatisé Externe (2h)	2	22
MAC Formateur Sauveteur Secouriste du Travail (21h)	2	2
MAC Sauveteur Secouriste du Travail (7h)	311	718
PRAP 2S ALM (28h)	1	6
PRAP IBC (14h)	1	10
PSSM – Module standard (14h)	16	36
Risque routier (2h)	4	27
	472	1 143

MAC = Maintien et Actualisation des Compétences (recyclage)

ALM = Aide à La Mobilité

PRAP = Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

2S = Secteur Sanitaire et Social

IBC = Industriel, BTP, Commerce et activités de bureau

PSSM = Premiers Secours en Santé Mentale

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Liste non exhaustive



Les Victoires de la Santé au Travail

Cette cérémonie a eu lieu le 24 juin 2024 dans les Grands Salons de la Préfecture de la Dordogne. Elle permet de récompenser les entreprises vertueuses en matière de santé, de prévention et de bien-être au travail

Ateliers STOP TMS

Réalisés dans nos centres de Périgueux et Malemort.

Des exercices pour prévenir les lombalgies et les troubles musculosquelettiques par une gestuelle adaptée au quotidien dans le milieu professionnel



Campagnes de dépistage Octobre rose et Mars bleu dans les entreprises



Ateliers d'activités physiques en entreprise autour de l'éveil musculaire



Service Prévention Santé Travail | L'Assurance Maladie | Dordogne | Carsat

Webinaire employeurs

Contacts :
service.communication@sps19-24.org
communication.cpam-dordogne@assurance-maladie.fr

Indépendants, quels dispositifs pour votre santé et votre activité ?

Mardi 4 juin 2024
11h-12h

Intervenants :
Delphine CAMBLANNE - Directrice de la CPAM Dordogne
Laurent EECHE - Directeur Général du SPST 19-24
Angélique LOUCHART - Chargée de mission Santé des Dirigeants du SPST 19-24
Luona TROPINI - Responsable Gestion de l'accès aux droits et aux soins de la CPAM Dordogne
Stéphane ZEAUFFRE - Responsable administratif du Centre d'Examens de Santé de la CPAM Dordogne

Webinaires indépendants « Quels dispositifs pour votre santé et votre activité ? »

En partenariat avec la CPAM Dordogne et la CARSAT et sur « Les arrêts de travail et le maintien en emploi des salariés »

Escape Game Risques chimiques



Dispositif « Capital Santé Dirigeants »

Au service des dirigeants et des cadres en souffrance psychologique

... des publications

Guide de l'adhérent, plaquette sur notre offre de services

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN CUISINE

L'amélioration de la santé au travail passe par la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles

La prévention s'invite en cuisine par des recettes simples

Service Prévention Santé Travail
CORREZE-DORDOGNE

9 rue Louis Taurisson - 19100 BRIVE - 05 55 18 20 55
185 route de Lyon - 24000 PERIGUEUX - 05 53 45 45 00
www.sps19-24.org